

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/130/7.2

Feuillet n° 140

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt, le 15 décembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Date de convocation : 7 décembre 2020**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, **Suppléant** : Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE

représente Edmond Claude DELPY,

**Excusés** : Dominique DURUY donne pouvoir à Francine BOURRA, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Régine ANGLARD, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Michel MEYNARD, Bernard DURAND ; Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Jean-Michel LAGORSE, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Marie-Claire BOULINGUEZ

## OBJET : Redevance 2021 de l'Assainissement Collectif

Par délibération du 29 janvier 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort a validé la durée de lissage de la redevance assainissement à 4 ans pour harmoniser progressivement les tarifs au sein de l'espace intercommunal ; ainsi qu'un montant de la redevance cible, à l'issue des 4 ans, à 295,60 € HT pour 120 m<sup>3</sup> (dont une part fixe à 118 € HT et une part variable à 1,48 € HT).

AR PREFECTURE

024-20004150-20201215-DE2020130-DE  
Reçu le 17/12/2020

Considérant que les redevances d'assainissement collectif communautaire sont fixées annuellement, sur la période des 4 ans, il est proposé de fixer les tarifs assainissement pour l'année 2021 comme suit :

- Communes en régie :

Part fixe collectivité :		2021	Part variable collectivité :		2021
AJAT		118 €	AJAT		1,48 €
AURIAC DU PERIGORD		118 €	AURIAC DU PERIGORD		1,48 €
AZERAT		118 €	AZERAT		1,48 €
BACHELLERIE (LA)		118 €	BACHELLERIE (LA)		1,48 €
BADEFOLS D'ANS		118 €	BADEFOLS D'ANS		1,48 €
BARS		118 €	BARS		1,48 €
CONDAT		118 €	CONDAT		1,48 €
COTEAUX PERIGOURDINS		118 €	COTEAUX PERIGOURDINS		1,48 €
LADORNAC		118 €	LADORNAC		1,48 €
FEUILLADE (LA)		118 €	FEUILLADE (LA)		1,48 €
FOSSEMAGNE		118 €	FOSSEMAGNE		1,48 €
GRANGE D'ANS		118 €	GRANGE D'ANS		1,48 €
HAUTEFORT		118 €	HAUTEFORT		1,48 €
LIMEYRAT		118 €	LIMEYRAT		1,48 €
NAILHAC		118 €	NAILHAC		1,48 €
PEYRIGNAC		118 €	PEYRIGNAC		1,48 €
SAINT RABIER		118 €	SAINT RABIER		1,48 €
SAINTE EULALIE D'ANS		118 €	SAINTE EULALIE D'ANS		1,48 €
SAINTE ORSE		118 €	SAINTE ORSE		1,48 €
THENON		118 €	THENON		1,48 €
TOURTOIRAC		118 €	TOURTOIRAC		1,48 €
VILLAC		118 €	VILLAC		1,48 €

- Communes en délégation de service public

Part fixe 2021					Part variable 2021				
	Part Collectivité	Part délégataire	Part CABB	Total		Part Collectivité	Part délégataire	Part CABB	Total
Beauregard de Terrasson	57,08€	60,92 €		118 €	Beauregard de Terrasson	0,714€	0,766 €		1,48 €
Le Lardin Saint Lazare	49,18 €	68,82 €		118 €	Le Lardin Saint Lazare	0,597 €	0,883 €		1,48 €
Pazayac	100,61€	15,25€	2,14 €	118 €	Pazayac	0,9593€	0,0421€	0,4786€	1,48 €
Terrasson Lavilledieu	51,82€	36,18€		88 €	Terrasson Lavilledieu	0,60 €	1,13€		1,73€

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le montant de la redevance par commune pour l'année 2021 conformément aux tableaux ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 17/12/2020

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Par délégation  
Roland MOULINIER.

